AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-4-6-75-04-.-38

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

~~Z. I. Beaune-Savigny~~ - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

~~Régisseur de recettes de la~~ Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Attention : Notre nouvelle adresse postale : Z. I. Nord - 21206 BEAUNE

Bulletin n° 38 - Juin 1975

2 Juin 1975

TOUTES CULTURES

LESSIVAGE DES PRODUITS PAR LA PLUIE : Nous rappelons que lorsque des chutes d'eau importantes se produisent (10 à 15 mm sous forme de violentes averses ou 20 à 25 mm lorsque les pluies sont fines et prolongées) il faut renouveler la protection sans attendre de nouvel avis de la Station d'Avertissements.

V I G N E

CONCOURS DE DETECTION DES PREMIERES TACHES DE MILDIOU : La recherche et l'envoi des feuilles de vigne portant les premières taches de mildiou est récompensé par deux primes de 50 Frs et 30 Frs pour les lauréats (voir notre bulletin n° 36 du 20 Mai).

MILDIOU : A la suite de l'importante chute d'eau des 25 et 26 mai qui a délavé la couverture fongicide, les petites averses orageuses et les pluies plus ou moins fortes qui se sont succédées peuvent être responsables d'éventuelles contaminations. La première tache venant d'être découverte en COTE D'OR, une nouvelle application devra être assurée dès réception de ce bulletin.

OIDIUM : Ajouter un anti-oïdium aux bouillies anti-mildiou, la protection devant être continue.

TORDEUSES (Eudémis, Cochylis) : Le traitement prévu pour la fin du mois (notre bulletin n° 37 du 27 mai), qui n'a pas été fait par suite de la difficulté à pénétrer dans les vignes, pourra être légèrement retardé et combiné avec l'application mildiou. Les températures sont en effet peu favorables à une rapide évolution de l'eudémis, espèce qui prédomine très nettement dans le vignoble.

VIGNES GRELEES

Heureusement jusqu'alors les chutes de grêle ont été faibles et très localisées.

Avec l'espoir que les vignerons n'auront que très peu à intervenir à ce sujet en 1975 compte-tenu des efforts entrepris par ailleurs pour assurer la protection du vignoble, nous rappelons cependant que les vignes grêlées doivent faire l'objet de soins particuliers.

COITRE ou ROT BLANC (Maladie de la grêle) : Pour être efficace à l'égard de cette affection très ancienne, une intervention chimique doit se situer le plus tôt possible après la chute de grêle et au plus tard dans les 24 heures qui suivent.

Les fongicides et les doses de matière active/hectolitre sont :

- captane : 500 g. et folpel : 300 g.

MILDIOU et OIDIUM : Ces deux maladies peuvent se développer rapidement dans les vignes mutilées par la grêle, elles exigent une surveillance attentive. Si l'on procède à une taille en vert destinée à éliminer les pousses cassées ou meurtries, la végétation désordonnée qui suivra sera particulièrement sensible aux attaques de mildiou et nécessitera l'application de traitements à une cadence plus accélérée.

HOUBLON (Note n° 4)

MILDIOU : Les dernières précipitations ayant lessivé le dernier traitement conseillé le 20 mai, renouveler dès que possible la protection fongique.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
J. PETIOT - G. FLAMANT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P476